

COMMUNE DE MERRIS

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de Noréade, la Régie du SIDEN-SIAN en date du 11 Décembre 2018, le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de MERRIS, adhérente de Noréade, sera soumis à l'enquête publique du Lundi 7 Janvier 2019 à 9h00 au Mardi 5 Février 2019 à 12h00 inclus. Monsieur Jean-Charles THIEULLET assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- un dossier sera déposé à la Mairie de MERRIS, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de MERRIS, lequel les annexera au registre.

Le dossier est également consultable sur le site www.noreade.fr et les observations peuvent être envoyées sur l'adresse mail suivante : epzonage.merris@noreade.fr

Ces observations seront également consultables sur le site internet.

- une permanence sera assurée par Monsieur le Commissaire Enquêteur à la Mairie de MERRIS le :

Lundi 7 Janvier 2019	de 9 H 00 à 12 H 00
Samedi 26 Janvier 2019	de 9 H 00 à 12 H 00
Mardi 5 Février 2019	de 9 H 00 à 12 H 00

afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public.